

Mémoire sur le projet GNL Québec, présenté par Mireille Boisvert, 22 octobre 2020

Beaucoup de questions et d'inquiétudes demeurent après le déroulement de la première partie du BAPE. **Le gouvernement** avait déjà, avant même le début des audiences, affiché son préjugé favorable envers le projet. Et clairement indiqué, dès juin 2019, par l'entremise du Ministre de l'environnement Benoit Charrette, qu'il ne tiendrait pas compte des GES générés par l'exploitation gazière.¹

Par la suite, on nomme à la **présidence du BAPE**, Monsieur Denis Bergeron, qui a travaillé durant 16 années (1995-2011) comme consultant pour la l'Association canadienne de l'industrie de la chimie (ACIC), association faisant la promotion des intérêts de l'industrie pétrochimique. Plusieurs groupes lui ont demandé de se désister pour éviter toute apparence de conflit d'intérêt, ce qu'il a refusé de faire.

Malheureusement, le déroulement des audiences n'a pas dissipé les appréhensions : au vu du temps prépondérant accordé aux représentant de l'industrie par rapport à celui réservé aux questions des citoyens, des doutes subsistent quant à l'impartialité du président du BAPE et à la crédibilité de tout le processus de consultation.

M. Bergeron a refusé de dire s'il tiendra compte des émissions des GES en amont du projet alors que le président Philippe Bourke, lors d'une entrevue accordée au Devoir le 25 novembre 2019, a clairement indiqué que les «commissaires auront la *latitude nécessaire pour interpréter leur mandat et y inclure cet enjeu*». ² Alors pourquoi ne pas s'engager à utiliser cette latitude?

Le choix des intervenants et experts invités est aussi révélateur

Le **Ministère Pêches et Océans**, pourtant désigné comme «personne-ressource» a été absents des audiences sauf à la toute dernière journée laissant toute la place aux promoteurs pour répondre aux questions des citoyens sur le transport maritime.

Quant aux Ministères qui ont participé, leur prestation a été décevante :

Le **Ministère des Forêts de la Faune et des Parcs** ne donnera pas suite à la demande de moratoire sur le trafic maritime sur le Saguenay exprimée par les scientifiques que le gouvernement avait lui-même mandaté pour identifier des solutions d'atténuations. Moratoire qui aurait dû s'échelonner jusqu'en 2023 le temps de compléter l'étude.³

Le **Ministère de l'Environnement** a jugé l'étude du projet recevable bien que l'évaluation des conséquences psychosociales n'ait pas été faite par le promoteur tel que demandé par le Ministère (directive de décembre 2015). ⁴ Une erreur selon les spécialistes consultés par Le Devoir. ⁵

La **Santé Publique** n'a quant à elle pas été invitée et n'a donc pu répondre aux questions des citoyens. Le président du BAPE, Denis Bergeron s'est contenté de dire « *Nous sommes un peu pris, parce qu'il n'y a personne de la Santé publique présente aux audiences. La Santé publique n'a pas été invitée comme personne-ressource jusqu'à présent. Cependant la commission l'interpellera* »⁶ Pourquoi ne pas l'avoir fait avant?

D'autant plus que les associations médicales canadienne (ACME) et québécoise (AQME) des médecins pour l'environnement ont fait part aux gouvernements de leurs inquiétudes quant aux effets négatifs sur la santé humaine, et cela dès janvier et mars 2020 respectivement. ^{7, 8}

Quelques mythes déboulinés (déversements, méthaniers, baisse des GES, économie)

En cas de déversement, Parcs Canada n'a pas d'équipement d'intervention et **Pêches et Océans Canada** affirme que la garde côtière serait avisée sans délai et que la Société d'intervention de l'Est du Canada (**SIMEC**) pourrait aussi intervenir (dans un délai de 5 heures selon les estimations de cette dernière). Estimation contestée par Émilien Pelletier, spécialiste en écotoxicologie marine. ⁹

La présence des **méthaniers** inquiète le maire de Tadoussac et les maires de la MRC de la Haute Côte Nord qui ont adopté une motion pour un moratoire sur la hausse du trafic. Trafic qui pourrait détruire la vocation touristique de la région et les emplois qui y sont rattachés. ¹⁰ Et les réponses de GNL ne sont pas pour rassurer : elle assure que des méthaniers moins bruyants seront construits spécifiquement pour GNL Québec ... mais il ne s'agit que d'une hypothèse, pas d'une promesse ferme.

GNL prétend que ce gaz remplacera des énergies plus polluantes mais refuse de révéler qui sont les acheteurs potentiels et si le gaz sera effectivement utilisé pour remplacer des énergies plus polluantes. Pierre Olivier Roy, le porte-parole du Centre international de référence sur le cycle de vie des produits (**CIRAIG**) qui a réalisé une étude pour GNL, a affirmé qu'il demeurerait des incertitudes sur l'utilisation finale de ce gaz, mais aussi sur les possibilités qu'il remplace des sources d'énergie plus polluantes. Jean Thomas Bernard, professeur à l'Université d'Ottawa et spécialiste des marchés de l'énergie a fait remarquer que « *GNL Québec ne peut certainement pas garantir de baisse des GES si elle ne connaît pas l'acheteur* » (propos rapportés dans Le Devoir, 23 septembre 2020)¹¹

Rentabilité économique?

Dans une lettre publiée dans La Presse (octobre 2019), 40 économistes expriment leurs doutes quant aux retombées économiques du projet au Québec, particulièrement en contexte de pénurie de main d'œuvre. ¹²

L'IRIS quant à elle, affirme que ce projet devra obtenir, au même titre que ses concurrents, un important soutien du Trésor public et qu'il serait en compétition directe avec des terminaux fortement subventionnés et géographiquement mieux situés. Il serait de plus un frein à la transition énergétique. ¹³

Ils ont aussi annoncé une fuite des revenus de GNL Québec dans des **paradis fiscaux** :

«Nous avons regardé le Registre des entreprises du Québec et les différentes banques de données comme Standard and Poor, et ce qu'on remarque, c'est que les commanditaires de la société sont bien installés dans différents paradis fiscaux, on pense par exemple aux Bermudes, aux îles Vierges britanniques, à Singapour ou dans d'autres paradis comme le Delaware où il y a des structures fiscales qui permettent de payer moins d'impôt». ¹⁴

CONCLUSION

Pour toutes ces raisons, je suis contre ce projet et je souhaite vivement que les commissaires prennent note des interventions des citoyens et des experts indépendants qui ont soumis des rapports et opinions. Je souhaite que le gouvernement suive l'opinion de son ministre de l'Économie, Pierre Fitzgibbon qui a déclaré, en novembre 2019, que «**c'est la science qui va décider**» ¹⁵

En terminant, je voudrais citer un extrait de la lettre d'opinion du collectif scientifique sur la question du gaz de schiste et les enjeux énergétiques au Québec, parue le 5 octobre dernier dans La Presse, lettre qui résume bien le rôle que devrait tenir le BAPE ainsi que les lacunes observées durant le déroulement de la première partie des audiences. ¹⁶

« En matière de consultation, le BAPE s'engage à tenir des séances publiques «où le climat serein permet à chacun de poser des questions et de soumettre son opinion»

Or, dans le cas des audiences sur Énergie Saguenay, il nous apparaît que l'impartialité et l'intégrité du processus de consultation publique ont été compromises par : **1)** la nature même des informations contenues dans le résumé du dossier, conformes à la vision du promoteur et à sa volonté de scinder l'évaluation du projet global en ses deux composantes (Gazoduc et Énergie Saguenay) pourtant irréversiblement liées sur le plan opérationnel ; **2)** le cloisonnement des thèmes retenus par la Commission, qui a nui à la mise en relation des différents enjeux ; **3)** le choix d'experts et d'intervenants majoritairement en appui au projet ; **4)** le refus de la Commission de préciser la portée de son évaluation des émissions de gaz à effet de serre ; **5)** le caractère tranchant et exagérément contraignant de l'interaction avec les citoyens qui ont réussi à prendre la parole malgré les difficultés du processus ; **6)** le nombre restreint de questions accueillies, en particulier de la part des participants à distance, dans le contexte d'une consultation qui concerne l'ensemble des Québécois. »

¹ <https://www.ledevoir.com/societe/environnement/555911/energie-saguenay-quebec-ne-tiendra-pas-compte-des-ges-de-l-exploitation-gaziere-dans-sa-decision>

² <https://www.ledevoir.com/societe/environnement/567738/environnement-le-bape-pourra-prendre-en-compte-les-emissions-de-gnl->

[quebec#:~:text=Le%20BAPE%20pourra%20prendre%20en%20compte%20les%20%C3%A9missions%20en%20amont%20de%20GNL%20Qu%3%A9bec,-%5BAccueil%5D&text=Photo%3A%20Olivier%20Zuida%20Le%20Devoir,effet%20de%20serre%20par%20ann%C3%A9e.](#)

³ <https://www.ledevoir.com/societe/environnement/586368/quebec-rejette-l-idee-d-un-moratoire-sur-la-hausse-du-traffic-maritime-sur-le-saguenay#:~:text=Qu%3%A9bec%20rejette%20l'id%3%A9e%20d,sur%20le%20Saguenay%20%7C%20Le%20Devoir>

⁴ <https://www.ree.environnement.gouv.qc.ca/dossiers/3211-10-021/3211-10-021-2.pdf>

⁵ <https://www.ledevoir.com/societe/environnement/588012/gnl-quebec-pas-d-evaluation-des-consequences-sociales>

⁶ <https://www.ledevoir.com/societe/environnement/588012/gnl-quebec-pas-d-evaluation-des-consequences-sociales>

⁷ <https://cape.ca/wp-content/uploads/2020/01/CAPE-Fracking-Report-FR.pdf?fbclid=IwAR1tegCS7GPmsocyMrahp02ZdQJkCQ-gWBqJN-bxJBHfLt96fNazs-UkNI>

⁸ https://plus.lapresse.ca/screens/92908d83-368d-4056-a682-56f89b623049_7C_0.html

⁹ <https://www.ledevoir.com/societe/environnement/586344/hydrocarbures-le-saguenay-mal-outille-en-cas-de-deversement>

¹⁰ <https://www.ledevoir.com/societe/environnement/588059/gnl-quebec-les-methaniers-inquietent-a-tadoussac>

¹¹ <https://www.ledevoir.com/societe/environnement/586547/gnl-quebec-impossible-de-preciser-le-bilan-climatique-du-projet>

¹² <https://www.lapresse.ca/debats/opinions/2019-10-15/le-projet-gnl-quebec-bon-pour-l-economie>

¹³ <https://iris-recherche.qc.ca/blogue/une-industrie-dependante-des-fonds-publics>

¹⁴ <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1377947/paradis-fiscal-taxe-impots-gnl-quebec-gazoduc#:~:text=Industrie%20p%C3%A9troli%C3%A8re-Des%20chercheurs%20annoncent%20une%20fuite%20des%20revenus%20de%20GNL%20Qu%3%A9bec,sur%20plus%20de%20750%20kilom%C3%A8tres.>

¹⁵ <https://www.ledevoir.com/societe/environnement/567338/la-science-dictera-la-decision-sur-gnl-quebec-affirme-le-ministre-fitzgibbon>

¹⁶ <https://www.lapresse.ca/debats/opinions/2020-10-05/audiences-du-bape-sur-energie-saguenay/des-enjeux-d-impartialite.php>